

Le Parlement avance des propositions ambitieuses pour garantir aux intéressés des congés de paternité, parental et/ou d'aidant équitablement payés

SALI, Eva

11/07/2018

Ce 11 juillet, les S&D étaient la force motrice d'une majorité en commission Affaires sociales et Emploi qui demandait une directive ambitieuse et progressiste relative à l'équilibre entre vie professionnelle et privée. Il s'agit de permettre aux parents et aidants qui travaillent de réaliser un bon équilibre en la matière. En effet, les nouvelles règles prévoient que les parents et aidants de toute l'UE pourront prendre un congé équitablement payé. Ils pourront aussi demander des horaires flexibles afin de prendre soin de leurs enfants et/ou de leurs proches et amis gravement malades ou blessés. Le Parlement européen votera en septembre le mandat qui sera sa position de départ dans les négociations avec le Conseil.

Marie Arena, eurodéputée et négociatrice S&D pour la directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et privée, a déclaré ce qui suit :

- « Le vote de ce jour sur la directive relative à l'équilibre entre vie professionnelle et privée constitue une avancée importante pour les parents et les aidants de toute l'UE. En effet, nous formulons des propositions ambitieuses, conçues pour permettre aux parents et aidants qui travaillent de bien équilibrer leurs vies professionnelle et privée. Ces propositions réaliseront les principes du socle social de l'UE, assureront l'égalité des sexes sur le lieu de travail et dans les responsabilités d'aide, et contribueront à combler l'écart salarial hommes-femmes. »
- « Cette initiative permettra en effet aux parents et aux aidants de prendre des congés de paternité, parental ou d'aidant équitablement rémunérés. Elle leur permettra aussi de demander des horaires adaptés aux impératifs des soins, afin de mieux répondre aux défis de l'équilibre vie professionnelle-vie privée. »
- « De plus, nous avons obtenu que le congé parental doive être pris de manière égalitaire pendant au moins quatre mois par les deux parents pour les enfants jusqu'à 10 ans, et qu'il ne peut être transféré de l'un à l'autre. Il s'agit d'augmenter la part des pères en la matière. Nous avons également fait en sorte qu'un père ou un second parent doive prendre un congé de paternité d'au moins 10 jours aux alentours de la naissance de l'enfant, et un congé d'aidant d'au moins 5 jours par an en cas de proche ou d'ami gravement malade ou blessé. »

Agnes Jongerius, eurodéputée et porteparole du Groupe S&D pour l'emploi et affaires sociales, a ajouté ceci :

- « La naissance d'un enfant est un des plus beaux événements de la vie. On ne veut pas en perdre un seul instant. On veut être sûr de voir son enfant grandir et, en tant que parent, de lui assurer un bon début dans la vie. C'est dans cet esprit que nous autres S&D nous battons pour un bon équilibre entre vie professionnelle et privée. C'est aussi pour cela que nous soutenons aujourd'hui cette initiative, qui permet à tous les parents, indépendamment de leurs revenus, de prendre un congé. Car nous voulons que le congé parental renforce le lien entre parents et enfants ; nous voulons un congé de paternité pour assurer aux deux parents une meilleure chance sur le marché du travail ; et nous voulons un congé d'aidant pour aider la famille et les amis. »
- « Par ailleurs, ce vote signale que les forces progressistes du Parlement européen obtiennent des conditions meilleures et plus justes pour les citoyens de l'UE lorsqu'elles sont unies. En effet, notre proposition est plus progressiste que celle adoptée en juin par le Conseil. Elle tient compte des besoins de l'ensemble des citoyens de l'UE, indépendamment de leur nationalité. À présent, il appartient aux gouvernements nationaux de montrer qu'ils se soucient réellement des besoins des citoyens de l'UE. »